



B-Monde *Mobilité*

RECHERCHE DE PARTENAIRES INTERNATIONAUX

REGLEMENT D'INTERVENTION

Le Conseil régional de Bretagne a adopté lors de la session des 13 et 14 décembre 2023 une feuille de route « stratégie à l'international » qui détermine les axes de travail pendant les 4 années qui viennent (2024/2028).

Un des axes forts réside dans la priorisation sur certaines zones géographiques : les régions celtes, la région de Wielkopolska en Pologne et le Japon.

Dans le prolongement de ce document, a été voté à la session régionale du 19 avril une fiche action « mobilité internationale des jeunes » déclinant les orientations régionales et permettant de mettre en exergue 4 orientations :

- Animer les différents acteurs des territoires impliqués sur le sujet de la mobilité internationale des jeunes dans l'objectif d'une dynamique collective de travail et de projets communs ;
- Encourager la mobilité européenne et internationale des jeunes dans les régions prioritaires de la collectivité régionale ;
- Favoriser la mobilité des publics éligibles les moins favorisés ;
- Accompagner, le cas échéant et en fonction des moyens financiers disponibles, les mobilités des établissements de formation dans des Régions non prioritaires.

Par conséquent, ce dispositif de recherche de partenaires fait partie, avec ceux de mobilité collective et de mobilité individuelle, de la palette d'outils proposés aux établissements de formation par la collectivité régionale afin de réaliser des mobilités :

- Dans les territoires identifiés prioritaires dans le cadre d'une enveloppe financière minimum affectée par établissement ou par public ;
- Dans les territoires non prioritaires dans le cadre d'une enveloppe financière maximum affectée par établissement ou par public.

SOMMAIRE

I. Critères d'attribution	3
1. Publics éligibles.....	3
2. Critères d'éligibilité de l'action	3
II. Modalités d'attribution	4
1. Composition du dossier	4
2. Dépôt de la demande de subvention.....	4
3. Destinations éligibles.....	4
4. Forfaits attribués	5
5. Versement de la subvention.....	5
ANNEXES.....	6
1. Liste des établissements de formations sanitaire et sociale agréés par la Région Bretagne éligibles au dispositif.....	6
2. Liste des Grandes Ecoles membres de la Conférence des Directeurs des Grandes Ecoles de Bretagne	7
2. Liste des organismes de formation attributaires de marchés de formation du QUALIF Emploi Programme	8

I. Critères d'attribution

1. Publics éligibles

Les personnes éligibles à ce dispositif sont les membres des équipes pédagogiques, administratives et les personnels de direction des établissements suivants :

- **Les lycées bretons**, tout type d'enseignement confondu (Education nationale, agricole, maritime ainsi que public et privé sous contrat) ;
- **Les établissements qui dispensent des formations sanitaires et sociales** agréées par la Région (liste des établissements et des formations concernées en annexe 1) ;
- **Les Universités et leurs composantes (dont IUT) ;**
- **Les Grandes Ecoles** reconnues par un Ministère d'Etat, délivrant un diplôme d'Etat et membres de la Conférence des Directeurs des Grandes Ecoles de Bretagne (CDGEB) - (liste des établissements concernés en annexe 2) ;
- **Les organismes de formation attributaires de marchés de formation du QUALIF Emploi Programme** - (liste des établissements concernés en annexe 3).

2. Critères d'éligibilité de l'action

Le planning des séjours effectués dans le cadre d'une recherche de partenaires doit être en lien direct avec la préparation de futures mobilités collectives ou individuelles (de stage professionnel ou de séjours d'études) pour les élèves/étudiants de l'établissement, éligibles aux dispositifs régionaux B-Monde.

Ces mobilités pourront permettre de développer des partenariats avec des établissements et des entreprises, de rencontrer des partenaires pour conforter les échanges, de définir les modalités d'un partenariat, de pérenniser un accord ou d'établir une convention. Il pourra également s'agir de rencontres d'établissements partenaires, de visites de futures structures et entreprises d'accueil, de visites de vérification des conditions d'accueil sur place (hébergement, restauration, modalités de transport, visites touristiques...).

L'aide régionale n'est pas cumulable avec une subvention Erasmus+.

II. Modalités d'attribution

1. Composition du dossier

Les demandes de subvention pour les recherches de partenaires doivent être constituées des éléments suivants :

- ✓ Liste des partenaires rencontrés ;
- ✓ Planning des activités prévues ;
- ✓ Budget prévisionnel équilibré ;
- ✓ Attestation ou ordre de mission signé par la direction de l'établissement validant le projet présenté.

Ces documents sont téléchargeables sur la plateforme de la Région Bretagne (voir ci-dessous).

2. Dépôt de la demande de subvention

Les demandes de subvention doivent parvenir à la Région :

- ***dans le cadre des appels à dépôt :***
 - du lundi 1er au vendredi 26 juillet 2024
 - du lundi 16 septembre au vendredi 18 octobre 2024
 - du lundi 6 janvier au vendredi 7 février 2025
- ***avant le départ en mobilité.***

Ils doivent être déposés en ligne au nom de l'établissement de formation via le lien suivant :

https://aides.bretagne.bzh/aides/#/crbr/connecte/F_SUB_PMOBI_PAR/depot/simple

3. Destinations éligibles

A. Les Régions prioritaires dans le cadre de la nouvelle stratégie régionale :

- **Les régions Celtes :**
 - République d'Irlande
 - Galice
 - Asturies
 - Pays de Galles
 - Ecosse
 - Cornouailles britanniques
 - Irlande du Nord
 - Île de Man
- **Wielkopolska** (Pologne – Région de Poznan)
- **Japon**

B. Les régions non prioritaires (autres destinations hors France métropolitaine et DROM-COM) uniquement pour les établissements de formations sanitaire et sociale.

4. Forfaits attribués

La subvention sera versée pour 1 à 2 participants.

	Japon	Autres Régions prioritaires	Régions non prioritaires
Établissements de formations sanitaire et sociale	1 200 € / participant	600 € / participant	300 € / participant
Lycées			Inéligible
Universités et Grandes Ecoles			
Organismes de formation			

L'instruction des dossiers et l'attribution des bourses se feront dans la limite des crédits disponibles sur l'action.

5. Versement de la subvention

Le versement de la subvention se fera en une seule fois, et celle-ci ne sera définitivement attribuée qu'à réception du justificatif de réalisation, à savoir un bilan qualitatif de la mobilité réalisée, signé par le chef d'établissement.

Celui-ci devra être déposé en ligne **dans les deux mois** qui suivent le retour de mobilité.

La Région se réserve le droit de solliciter le reversement de cette subvention partiellement ou dans son intégralité en cas de :

- non-réalisation de la mobilité,
- nombre de participants inférieur à celui initialement prévu,
- non-production du bilan qualitatif dans les deux mois suivant le retour du/des participants.

Pour tout renseignement sur ce dispositif, vous pouvez contacter la Région Bretagne :
bmonde-mobilité@bretagne.bzh

Liste des établissements de formations sanitaire et sociale éligibles au dispositif
--

- ASKORIA
- Avenir Santé Formation
- Centre de Formation Saint-Michel de Malestroit
- Centre Hospitalier Bretagne Atlantique de Vannes
- Centre Hospitalier Centre Bretagne Pontivy
- Centre Hospitalier de Fougères
- Centre Hospitalier de Guingamp
- Centre Hospitalier de Redon
- Centre Hospitalier de Saint-Malo
- Centre Hospitalier de Tréguier
- Centre Hospitalier des Pays de Morlaix
- Centre Hospitalier Guillaume Regnier de Rennes
- Centre Hospitalier Max Querrien de Paimpol
- Centre Hospitalier Pierre-Le-Damany de Lannion-Trestel
- Centre Hospitalier René Pleven de Dinan
- Centre Hospitalier Universitaire de Brest
- Centre Hospitalier Universitaire de Rennes
- Centre Hospitalier Yves-le Foll de Saint-Brieuc
- CLPS
- Croix-Rouge Compétences
- FHP Bretagne
- FSEP Bretagne
- GIP de Quimper Cornouaille
- GRETA Bretagne Occidentale
- GRETA Est Bretagne
- Groupe Hospitalier Saint-Thomas de Villeneuve de Pont-L'Abbé
- Groupement Hospitalier de Bretagne Sud de Lorient
- IFPEK
- IFSO
- Initiative Formations
- ITES
- Lycée Ampère de Josselin
- Lycée Chaptal de Quimper
- Lycée Coëtlogon de Rennes
- Lycée Dupuy de Lôme de Brest
- Lycée Fénelon de Brest
- Lycée JB Le Taillandier de Saint-Aubin du Cormier
- Lycée Jean Moulin de Saint-Brieuc
- Lycée Jeanne d'Arc de Rennes
- Lycée Kerraoul de Paimpol
- Lycée Marie Lefranc de Lorient
- Lycée Notre-Dame de Campostal et Gouarec de Rostrenen
- Lycée Notre-Dame Le Menimur de Vannes
- Lycée Rosa Parks de Rostrenen
- Lycée Sainte Elisabeth de Douarnenez
- Université de Bretagne Occidentale de Brest

Liste des Grandes Ecoles membres de la Conférence des Directeurs des Grandes Ecoles de Bretagne
--

- Académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan – AMSCC
- Brest Business School
- Centrale Supélec Rennes
- Conservatoire national des arts et métiers de Bretagne – CNAM Bretagne
- École catholique d'arts et métiers Rennes – ECAM Rennes
- Ecole navale
- École européenne supérieure d'art de Bretagne – EESAB
- École des hautes études en santé publique – EHESP
- École nationale d'ingénieurs de Brest – ENIB
- École normale supérieure de Rennes – ENS Rennes
- École nationale supérieure d'architecture de Bretagne – ENSAB
- École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information – ENSAI
- École nationale supérieure de chimie de Rennes – ENSCR
- École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne Sud – ENSIBS
- École nationale supérieure des sciences appliquées et de technologie – ENSSAT
- École nationale supérieure des techniques avancées de Bretagne – ENSTA Bretagne
- École supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire de Bretagne Atlantique – ESIAB
- École supérieure d'ingénieurs de Rennes – ESIR
- Institut catholique d'arts et métiers – ICAM Bretagne
- Institut de gestion de Rennes - Institut d'administration des entreprises de Rennes – IGR IAE Rennes
- Institut Mines Télécom Atlantique – IMT Atlantique
- Institut national des sciences appliquées de Rennes – INSA Rennes
- Institut Agro Rennes-Angers
- Isen Ouest (Yncrea)
- Rennes School of Business
- Sciences Po Rennes
- UniLaSalle Rennes École des métiers de l'environnement – EME

Liste des organismes de formation attributaires de marchés de formation du QUALIF Emploi Programme

- 3W ACADEMY - PARIS 18E ARRONDISSEMENT
- AFPA ACCES A L'EMPLOI - MONTREUIL
- AFTRAL - PARIS
- AMISEP - PONTIVY
- AREP 29 - BREST
- ARVOR INSTITUTIONS - MONTGERMONT
- ASKORIA - RENNES
- ASPECT BRETAGNE (CFA-ECB) - RENNES
- BATIMENT CFA BRETAGNE - RENNES
- CAMPUS DE L'EXCELLENCE SPORTIVE DE BRETAGNE - DINARD
- CENTRE EUROPEEN FORMATION CONTINUE MARITIME (CEFCM) - CONCARNEAU
- CFAI DIAFOR - PLERIN
- CHAMBRE COMMERCE ET INDUSTRIE MORBIHAN - LORIENT
- CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE ILLE-ET-VILAINE - RENNES
- CLPS L'ENJEU COMPETENCES - LE RHEU
- COMITE REGIONAL UFOLEP BRETAGNE - PLOUFRAGAN
- COMMUNE DE LORIENT - LORIENT
- DIAFOR ORGANISATION - BRUZ
- DROM - BREST
- ECOLE NATIONALE DE VOILE ET DES SPORTS NAUTIQUES - SAINT-PIERRE-QUIBERON
- ECOLE TANE DE BIJOUTERIE ET D'ORFEVREURIE - PLOERMEL
- ENCP - RENNES
- EPLEFPA CHATEAULIN MORLAIX KERLIVER - CHATEAULIN
- ESRA BRETAGNE - RENNES
- EVOCIME MANA - RENNES
- FEDERATION FRANCAISE SPORTS POUR TOUS - NOISY LE GRAND
- FL FORMATION - ST CARREUC
- FODE OUEST - CARQUEFOU
- FORMAOUEST - VANNES
- GEYSER - RENNES
- GIP CAMPUS ESPRIT INDUSTRIES - REDON
- GIP FORMATION DE L'ACADEMIE DE RENNES (GIPFAR) - RENNES
- GS AFPA ACCES A L'EMPLOI - CENTRE D ACTIVITES DE PLONGEE - TREBEURDEN
- GS AFPA ACCES A L'EMPLOI – DEFIS - LANESTER
- GS AFPA ACCES A L'EMPLOI - GRETA-CFA BRETAGNE SUD - LORIENT
- GS AFPA ACCES A L'EMPLOI - GRETA-CFA DES COTES D'ARMOR - ST BRIEUC

- GS AFPA ACCES A L'EMPLOI - SARL B&Z SMARTPHONE ACADEMIE - HEROUVILLE SAINT CLAIR
- GS AGORA SERVICES - GRETA BRETAGNE SUD - LORIENT
- GS BUROSCOPE - GRETA-CFA EST BRETAGNE - RENNES
- GS BUROSCOPE - RETRAVAILLER DANS L'OUEST - NANTES CEDEX
- GS CEMEA - BRETAGNE VIVANTE - RESEAU D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT EN BRETAGNE (REEB) - UFCV - FAMILLES RURALES DE BRETAGNE - BREST
- GS CEMEA - BRETAGNE VIVANTE - RESEAU D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT EN BRETAGNE (REEB) - UFCV - FAMILLES RURALES DE BRETAGNE - GUINGAMP
- GS CEMEA BRETAGNE - UFCV - FAMILLES RURALES DE BRETAGNE - GRAND CHAMP
- GS CEMEA BRETAGNE - UFCV - FAMILLES RURALES DE BRETAGNE - QUIMPER
- GS CEMEA BRETAGNE - UFCV - FAMILLES RURALES DE BRETAGNE - RENNES
- GS ECO CONSTRUCTION LOCALE INITIATIVES SOLIDAIRES (ECLIS) - ASSOCIATION STEREDENN - QUEVERT
- GS ECO CONSTRUCTION LOCALE INITIATIVES SOLIDAIRES (ECLIS) - ASSOCIATION STEREDENN - DINAN
- GS ECOBATYS - NORIA ET COMPAGNIE - MAEN ROCH
- GS ECOBATYS - NORIA ET COMPAGNIE - SAINT NICOLAS DE REDON
- GS ENI - GRETA-CFA EST BRETAGNE - SAINT HERBLAIN
- GS EPLEFPA PONTIVY SAINT JEAN BREVELAY HENNEBONT - EPLEFPA DE MERDRIGNAC - MERDRIGNAC
- GS EPLEFPA PONTIVY ST JEAN BREVELAY HENNEBONT - EPLEFPA GUINGAMP KERNILIEU - EPLEFPA QUIMPER BREHOULOU - MFR IREO LESNEVEN - PONTIVY
- GS EPLEFPA PONTIVY ST JEAN BREVELAY HENNEBONT - EPLEFPA GUINGAMP KERNILIEU - EPLEFPA QUIMPER BREHOULOU - MFR IREO LESNEVEN - PLOUISY
- GS EPLEFPA PONTIVY ST JEAN BREVELAY HENNEBONT - EPLEFPA GUINGAMP KERNILIEU - EPLEFPA QUIMPER BREHOULOU - MFR IREO LESNEVEN - FOUESNANT
- GS EPLEFPA RENNES LE RHEU - EPLEFPA CAULNES - EPLEFPA SAINT AUBIN DU CORMIER - SAINT AUBIN DU CORMIER
- GS EPLEFPA RENNES LE RHEU - EPLEFPA CAULNES - EPLEFPA SAINT AUBIN DU CORMIER - CAULNES
- GS EPLEFPA RENNES LE RHEU - MFR IREO DE LESNEVEN - LESNEVEN
- GS EPLEFPA RENNES LE RHEU - MFR IREO DE LESNEVEN - LE RHEU
- GS GRETA EST BRETAGNE - GRETA BRETAGNE OCCIDENTALE - QUIMPER
- GS GRETA EST BRETAGNE - GRETA BRETAGNE OCCIDENTALE - RENNES
- GS GRETA-CFA BRETAGNE OCCIDENTALE - ITES ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'ENFANCE DU FINISTERE - GUIPAVAS
- GS GRETA-CFA BRETAGNE SUD - LOCMINE FORMATION - MOREAC
- GS GROUPE SCOLAIRE D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY - EPLEFPA MERDRIGNAC - RENNES
- GS INSTITUT NAUTIQUE BRETAGNE - FEDERATION REGIONALE POUR LA CULTURE ET LE PATRIMOINE ATELIERS DE L'ENFER - DOUARNENEZ
- GS INSTITUT NAUTIQUE BRETAGNE - FEDERATION REGIONALE POUR LA CULTURE ET LE PATRIMOINE ATELIERS DE L'ENFER - CONCARNEAU
- GS LIGUE ENSEIGNEMENT DE BRETAGNE - GRETA-CFA BRETAGNE SUD - RENNES

- GS MAISON FAMILIALE URBAINE ST GREGOIRE - MAISON FAMILIALE HORTICOLE - ST GREGOIRE
- GS MFR EDUCA ORIENT (LANDIVISIAU) - MFR IREO LESNEVEN - LANDIVISIAU
- GS MFR EDUCA ORIENT (QUESTEMBERG) - MAISON FAMILIALE HORTICOLE - ST GREGOIRE
- GS MFR EDUCA ORIENT (QUESTEMBERG) - MAISON FAMILIALE HORTICOLE (ST-GREGOIRE) - QUESTEMBERG
- INSTITUT BRETON D'EDUCATION PERMANENTE (IBEP) - RENNES
- INSTITUT BRETON DU SPORT ET DE L'ANIMATION (IBSA) - ELVEN
- INSTITUT COOPERATIF DE L'APPRENTISSAGE DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT (ICARE) - LA RICHARDAIS
- KLAXON ROUGE - LOCTUDY
- LES GLENANS - PARIS 16
- LUC HENAFF (CENTRE CANIN) - CAST
- MFR EDUCA ORIENT PLABENNEC - PLABENNEC
- NAUTISME EN BRETAGNE - BREST
- OFFICE INTERCOMMUNAL DES SPORTS DU PAYS DE REDON - REDON
- POSITIV' FORMATION - ORGERES
- PRISME - RENNES
- PROMOTRANS FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE - LEVALLOIS PERRET
- RADIO LASER - GUICHEN
- SAS ROGER ROUDAUT - BREST
- UNIVERSITE RENNES II HAUTE BRETAGNE - RENNES
- VOYELLE (SAS) - CESSON SEVIGNE